

## Mise en oeuvre pilote de l'Échelle de classement par niveau de sécurité : Rapport d'étape (R-02, 1989)

En juin 1988, un projet pilote mettant en pratique la nouvelle Échelle de classement par niveau de sécurité était présenté en tant que composante du processus de placement pénitentiaire. Les régions du Québec et du Pacifique ont été choisies pour cette mise à l'essai. Toutes les décisions initiales en matière de placement pour ces deux régions ont été prises au moyen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité en remplacement des critères de référence contenus dans le Rapport de placement pénitentiaire.

Les effets de cette nouvelle méthode devaient faire l'objet d'une double vérification :

- une analyse de la procédure de mise en oeuvre, pour déterminer de quelle façon l'Échelle serait acceptée par le personnel de gestion des cas; et
- une analyse des répercussions sur les décisions en matière de classement, pour déterminer l'utilité et l'opportunité de l'Échelle relativement à la classification des détenus au niveau de sécurité le moins élevé possible.

Un atelier de formation d'une journée a été mis sur pied pour les employés de l'établissement qui auraient à appliquer l'Échelle. Un guide pour les utilisateurs offrait des instructions détaillées sur la façon d'utiliser l'Échelle et des définitions ainsi que des explications de chacun des points pour assurer la conformité et l'uniformité dans la mise en oeuvre.

Toutes les données obtenues au moyen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité et d'autres documents connexes (c.-à-d. les rapports de placement pénitentiaire et les dossiers du secteur des empreintes digitales) par les agents de gestion des cas participants ont été envoyées à l'Administration centrale. Toutes les préoccupations soulevées par les participants relativement à l'utilisation de la nouvelle Échelle ont été abordées à l'aide de divers moyens de communication afin de maximiser le contrôle de la qualité.

En bref, les constatations ont indiqué que les agents de gestion des cas régionaux qui ont participé à la mise en oeuvre sont en faible désaccord avec l'efficacité de l'instrument. Cependant, ils sont tous d'accord pour reconnaître que c'est un instrument précis pour la classification.

Les constatations ont également permis de voir quelles questions devaient être abordées avant d'aller de l'avant avec la mise en oeuvre de l'Échelle de classement par niveau de sécurité.